

Image not found or type unknown



Avenant contrat baisse de salaire.

Par **LAPP**, le **15/10/2009** à **18:31**

Bonjour, cela fait 3 ANS et demi que je travaille dans une agence immobilière on à était racheter par un grand groupe ,mon patron va prendre sa retraite ,mon contrat de travail de la nouvelle structure a ete signé y'a une année .a ce jour mon patron me donne un avenant au contrat en disant que le salaire ne sera plus de 1650 brut mais au smic plus com je refuse peut il me licencié de plus il a embaucher une autre personne je ne comprends plus rien il y' a la crise et on joue avec pour mettre une pression énorme sur les salaires .merci de me répondre. nous sommes trois a pas etre d'accord